

## Résume Système financeur

**Le marché monétaire** : est le marché des capitaux à court terme, C'est le lieu où s'échangent des liquidités

**Le Lieu** : Banque Centrale de Mauritanie (BCM)

**Les Acteurs**

- ❖ **L'État (le Trésor Public)**
- ❖ **ENB (Établissements Non Bancaires)** : SNIM CNSS CNAM CDD
- ❖ **Les Banques.**

### 1. Le Marché Primaire (Émission des titres)

Ce marché concerne l'émission des nouveaux titres de créances négociables (TCN), qui sont tous dématérialisés.

- **Les Valeurs du Trésor (État) :**

- **Bons du Trésor (BT)** : Titres à court terme ( $\leq 1$  an), généralement émis pour 4, 13, 26 ou 52 semaines. Valeur nominale de 100 000 UM. Intérêts précomptés.
- **Obligations du Trésor (OT)** : Titres à moyen/long terme ( $\geq 2$  ans), émis pour 2, 3, 5, 7 ou 10 ans. Valeur nominale de 10 000 UM. Remboursement *in fine* et intérêts payables annuellement.
- **Procédure** : Émission par **adjudication** (enchères) organisée par la BCM, généralement le mardi. Les banques et entités publiques sont souscripteurs directs ; les autres investisseurs passent par elles. Le règlement se fait à J+2.

- **Les Bons BCM (Banque Centrale) :**

- Instruments de régulation de la liquidité émis par la BCM (BBCM).
- Valeur nominale de 1 000 000 UM.
- Adjugés à taux multiples ou unique selon les besoins de la politique monétaire.

- **Les Titres Privés :**

- **Certificats de Dépôt (CD)** : Émis par les banques (maturité de 10 jours à 5 ans).
- **Billets de Trésorerie (BdT)** : Émis par les entreprises non financières et autres personnes morales (ex : sociétés par actions). Doivent être domiciliés auprès d'une banque.

---

### 2. Le Marché Secondaire (Négociation des titres)

C'est le marché où s'échangent les titres avant leur échéance. Les transactions se font de gré à gré.

- **Types d'opérations :**

- **Cessions définitives** : Achat ou vente ferme de titres.

- **Pensions livrées** : Cession temporaire de titres avec engagement de rachat à un prix et une date convenue (utilisé pour sécuriser des prêts d'espèces).
  - **Rôle de la BCM :**
    - Elle centralise et assure le déroulement des opérations sur les **Valeurs du Trésor** et les **Bons BCM**.
    - Principe de règlement/livraison simultané.
    - En cas de désaccord sur les détails de la transaction entre les deux parties (notifications discordantes), l'opération est annulée.
  - **Titres Privés (CD et BdT) :**
    - Les transactions transitent par les banques.
    - La BCM supervise les virements de compte à compte entre banques pour ces titres.
- 

### 3. Le Marché Interbancaire (Échanges de liquidités)

Ce marché permet aux banques primaires d'échanger des liquidités entre elles, avec la BCM comme intermédiaire de règlement.

- **Rôle de la BCM :**
  - Assure l'intermédiation sans prendre de commission.
  - Mouvemente les comptes "prêts" et "emprunts" des banques dans ses livres.
- **Types d'échanges :**
  - **Échanges garantis** : La banque emprunteuse fournit des titres (TCN) en garantie via une pension livrée ou une cession. Une convention cadre est obligatoire.
  - **Échanges sans garantie** : Prêts de liquidités "en blanc". Nécessite la signature préalable d'une convention de cession de liquidité entre les deux banques.
- **Exécution** : La BCM vérifie la conformité des ordres et la provision des comptes. En cas de défaut de paiement à l'échéance, la BCM applique les clauses de la convention signée.

Vous trouverez un schéma explicatif ainsi que 40 questions avec leurs réponses en suivant ce lien. <https://resume-systme-financeur.vercel.app/>

اتدورو تفاليدو إن شاء الله لا تنساون من صالح الدعاء ولكم بالمثل ❤